

Présentation

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone :

Mail : perso :

Mail pro :

NUMEN :

Adresse personnelle :

ETABLISSEMENT :

.....

Direction :

.....

ADRESSE :

.....

.....

.....

Tel : FAX :

Mail :

Code RNE :

Mes interlocuteurs

DSDEN

Coordonnateur AESH

Adresse

Mail :

Téléphone

DSDEN

Service administratif :

Adresse

Mail :

Téléphone

Centre employeur et payeur

Adresse

Mail :

Téléphone

PIAL

Pilote de PIAL :

Coordonnateur PIAL :

AESH référent :

Adresse

Mail :

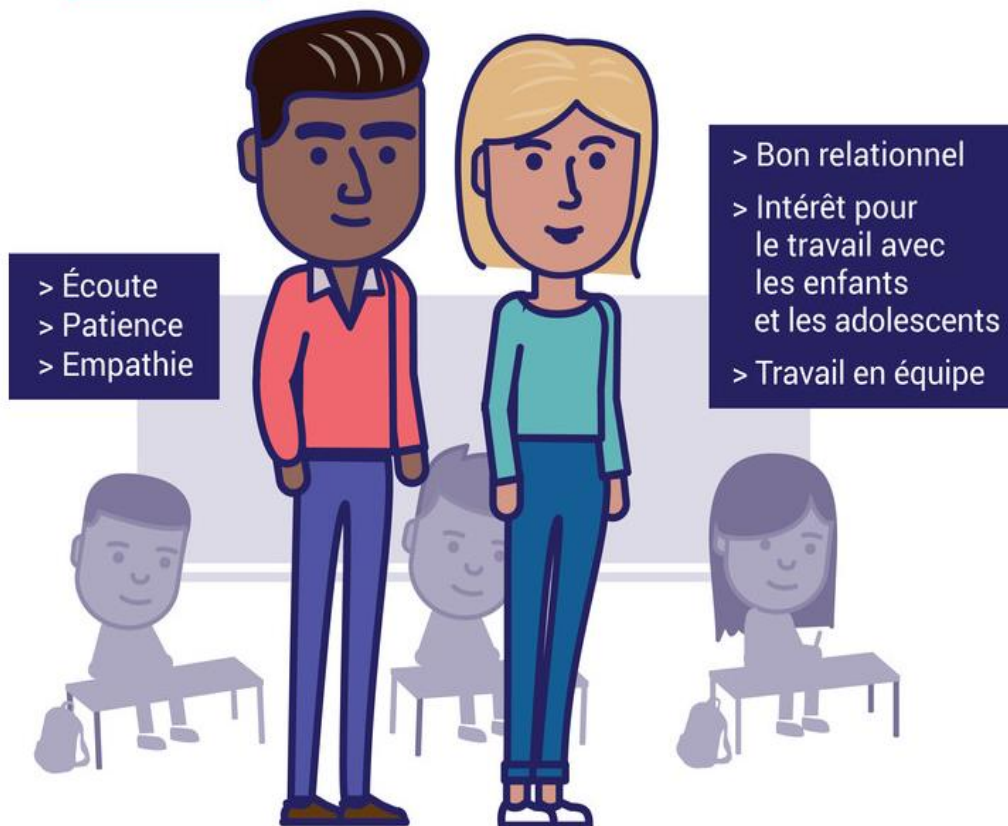
Téléphone :

Mon emploi du temps

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
Repas	Repas	Repas	Repas	Repas
Pause	Pause		Pause	Pause

Mes références

PROFIL



- > Écoute
- > Patience
- > Empathie

- > Bon relationnel
- > Intérêt pour le travail avec les enfants et les adolescents
- > Travail en équipe

FORMATION

- > Assurée par le ministère
- > Durée : 60 h

LIEUX D'EXERCICE

- > À l'école, au collège ou au lycée
- > Dans une classe ordinaire ou un dispositif dédié

Temps de travail

EXEMPLES DE DÉTERMINATION DU TEMPS DE TRAVAIL ANNUEL

Temps hebdomadaire d'accompagnement	Période de référence déterminée dans le contrat (entre 41 et 45 semaines)	Temps de travail annuel	Quotité travaillée
39 h	41 semaines	1607 h	100 %
37 h 15	43 semaines	1607 h	100 %
35 h 40	45 semaines	1607 h	100 %
24 h	43 semaines	1032 h	64 %
24 h	41 semaines	984 h	62 %
19 h 30	41 semaines	799 h 30	50 %

Vous pouvez être engagé à **temps complet** ou à **temps incomplet**. Votre quotité de service est calculée en référence à la durée légale du travail, soit 1607 heures pour un temps complet.

Votre contrat précise le nombre d'heures d'accompagnement des élèves en situation de handicap que vous réalisez. Ce temps d'accompagnement s'effectue au cours des 36 semaines correspondant à l'année scolaire.

Votre temps de service doit être calculé en multipliant la durée d'accompagnement hebdomadaire qui est attendue de vous, par un nombre de semaines compris entre 41 et 45.

La prise en compte d'un nombre de semaines supérieur aux 36 semaines de l'année scolaire permet de couvrir les activités complémentaires et connexes (préparation des séances, participation à des actions de formation en dehors du temps d'accompagnement, temps d'information sur le handicap, temps de réunion avec l'équipe éducative, etc.) à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Si l'élève que vous accompagnez est absent sur une courte durée (moins de 48 h), l'emploi du temps n'est pas modifié mais il peut vous être demandé d'accompagner un autre élève. En revanche, si l'absence de l'élève est plus longue, une modification provisoire de votre emploi du temps peut être effectuée jusqu'au retour de l'élève par le coordonnateur du Pial, le chef d'établissement, l'IEN ou le directeur d'école.

A connaître

✚ Missions des AESH [Circulaire n° 2017-084 du 3-5-2017](#)

https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo18/MENE1712905C.htm?cid_bo=115996

✚ Cadre de gestion des AESH [Circulaire n° 2019-090 du 5-6-2019](#)

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo23/MENH1915158C.htm>

✚ EDUSCOL

<https://eduscol.education.fr/1144/le-service-public-de-l-ecole-inclusive>

✚ Circulaire de rentrée Ecole Inclusive 2019

https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo23/MENE1915816C.htm?cid_bo=142545

Texte de référence



La [circulaire de rentrée 2019 - École inclusive](#) (BO du 5 juin 2019) a pour objet de préciser les actions et moyens à mettre en œuvre dès la rentrée 2019 pour instituer dans chaque académie et dans chaque département un service public de l'École inclusive :

1. Instituer un service départemental École inclusive
2. Organiser les pôles inclusifs d'accompagnement localisés
3. Mieux accueillir les parents et mieux scolariser les élèves
4. Reconnaître le travail des enseignants, les soutenir et déployer une offre de formation accessible
5. Renforcer l'appartenance des AESH à la communauté éducative
6. Simplifier les démarches pour tous
7. Mieux suivre les parcours inclusifs et évaluer la qualité des actions

✚ Le vademecum PIAL

<https://eduscol.education.fr/document/1080/download>

Les trois grands objectifs du PIAL sont :

- **un accompagnement défini au plus près des besoins de chaque élève** en situation de handicap afin de développer son autonomie de lui permettre d'acquérir des connaissances et des compétences
- **plus de réactivité et plus de flexibilité** dans l'organisation de l'accompagnement humain dans les établissements scolaires et les écoles
- **une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail**

✚ Le livret d'accueil des AESH (national)

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ecole_inclusive/69/0/ecole_inclusive_livret_accueil_AESH_1148690.pdf

✚ Guide directeur pour accueillir un aesh dans l'école

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ecole_inclusive/70/6/ecole_inclusive_directeur_ecole_1er_1148706.pdf

✚ Guide entretien enseignant, AESH et famille

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ecole_inclusive/85/5/guide_entretien_enseignants_AESG_famille_1161855.pdf

Relation avec les familles

Les relations avec les familles doivent s'inscrire dans un cadre professionnel. Dès lors, il est essentiel que ces relations s'établissent dans le cadre institutionnel de l'école, lors de temps formalisés.

En conséquence, il vous est recommandé de ne pas transmettre vos numéros de téléphone ou adresse mail personnel aux familles.

Dans le cadre institutionnel scolaire, les relations avec les familles relèvent en premier lieu de la compétence de l'enseignant, en particulier concernant les temps de bilan portant sur l'évolution pédagogique de l'élève.

Néanmoins, en relation avec l'enseignant de la classe ou le professeur principal de l'élève, vous pouvez être amené à échanger avec la famille, dans la limite de vos prérogatives et dans le respect de l'obligation de discrétion professionnelle.

En particulier, en cas d'absence de l'élève, la famille doit prendre contact avec l'école ou l'établissement scolaire pour organiser la transmission des cours, des devoirs ou des leçons. Cette transmission peut éventuellement se faire par Internet à partir de l'établissement scolaire et vous pouvez participer à la mise en place de ces modalités de transmission.

TO DO LIST

Prise de poste

œ Je prends connaissance du livret de l'aesh

œ **Présentation :**

Le responsable de l'établissement (directeur ; principal ; proviseur) présente l'AESH à l'équipe éducative (enseignants ; ATSEM ; membres du RASED ; personnels des équipes de soin...) et aux parents de l'élève concerné.

ž **Rencontre avec l'enseignant :**

- Identifier les besoins de l'élève et cadrer la mission.
- Discuter de la façon de présenter le rôle de l'AESH à l'élève concerné, ainsi qu'aux autres élèves de la classe. Définir avec l'élève et l'enseignant l'endroit où l'AESH doit se placer dans la classe.
- Evaluer avec l'élève et les enseignants ce qu'il peut faire réellement seul et fixer des objectifs mesurables par lui.
- Prévoir les temps de concertation AESH/enseignant.
- Mettre en place des outils d'observation.

-
-
-

Que dois-je faire pour optimiser l'accompagnement ?

1. Comment optimiser l'autonomie de l'élève dans les apprentissages ?
2. Comment faciliter la participation de l'élève aux activités collectives et aux relations interindividuelles ?
3. Comment assurer l'installation de l'élève dans les conditions optimales de sécurité et de confort ?

Mes codes

NOM :

Identifiant :

.....

MDP :

.....

TOP SECRET

NOM :

Identifiant :

.....

MDP :

.....

NOM :

Identifiant :

.....

MDP :

.....

NOM :

Identifiant :

.....

MDP :

.....

NOM :

Identifiant :

.....

MDP :

.....

NOM :

Identifiant :

.....

MDP :

.....

TOP SECRET

Code photocopieur 1 :

.....

Code photocopieur 2 :

.....

Code WIFI :

.....

Code Tablette :

.....

Code ordi :

.....

Code :

.....

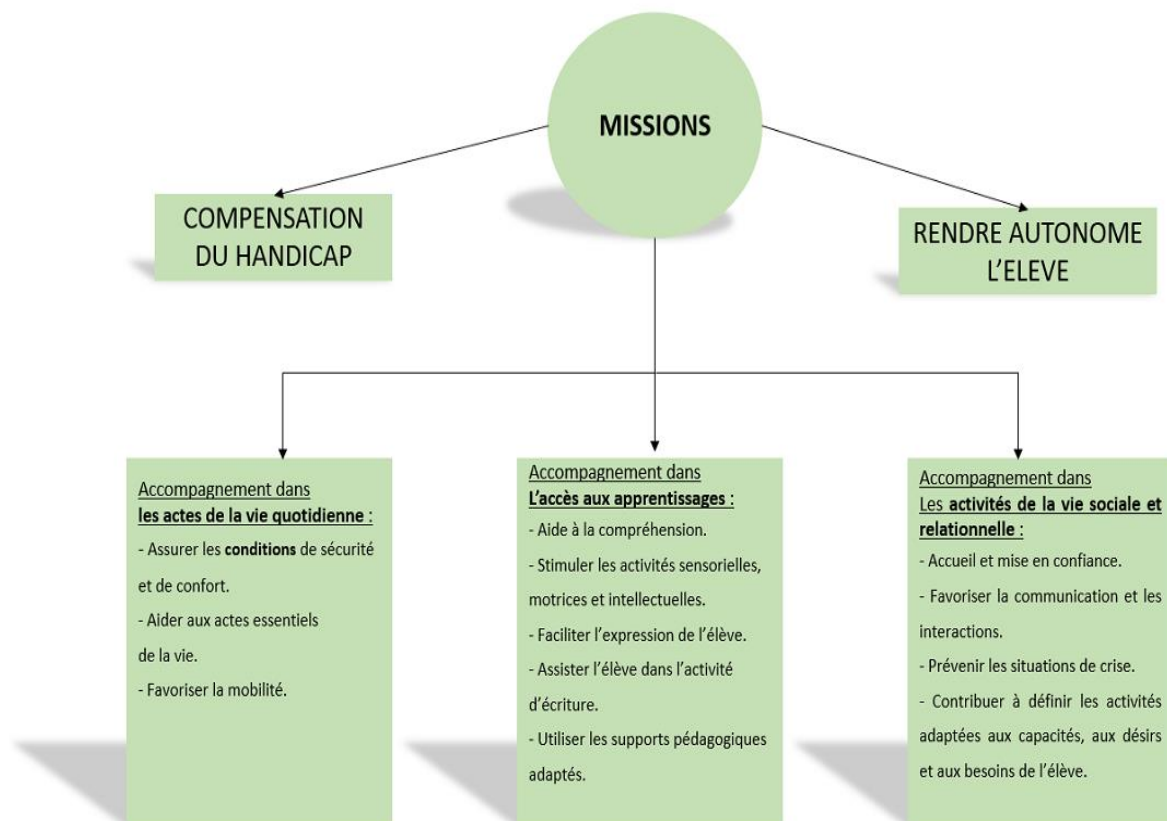
Code :

.....

Code :

.....

Mes missions



Référentiel de 2017

Accompagner l'élève dans les actes de la vie quotidienne

Assurer les conditions de sécurité et de confort

- Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé
- S'assurer que les conditions de sécurité et de confort sont remplies

Aider aux actes essentiels de la vie

- Assurer le lever et le coucher
- Aider à l'habillage et au déshabillage
- Aider à la toilette (lorsque celle-ci est assimilée à un acte de vie quotidienne et n'a pas fait l'objet de prescription médicale) et aux soins d'hygiène de façon générale
- Aider à la prise des repas. Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit, à l'hydratation et à l'élimination
- Veiller au respect du rythme biologique

Favoriser la mobilité

- Aider à l'installation matérielle de l'élève dans les lieux de vie considérés
- Permettre et faciliter les déplacements de l'élève dans l'établissement ou à l'extérieur (vers ses différents lieux de vie considérés, le cas échéant dans les transports utilisés) ainsi que les transferts (par exemple, du fauteuil roulant à la chaise dans la classe)

Accompagner l'élève dans l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles)

- **Stimuler** les activités sensorielles, motrices et intellectuelles de l'élève en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences

- **Utiliser** des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps

- **Faciliter** l'expression de l'élève, l'aider à communiquer

- **Rappeler** les règles à observer durant les activités

- **Contribuer** à l'adaptation de la situation d'apprentissage, en lien avec l'enseignant, par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés de l'élève

- **Soutenir** l'élève dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite

- **Assister** l'élève dans l'activité d'écriture et la prise de notes, quel que soit le support utilisé

- **Appliquer** les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque sa présence est requise

Accompagner l'élève dans les activités de la vie sociale et relationnelle

- **Participer** à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance de l'élève et de l'environnement ;

- **Favoriser** la communication et les interactions entre l'élève et son environnement

- **Sensibiliser** l'environnement de l'élève au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit

- **Favoriser** la participation de l'élève aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés

- **Contribuer** à définir le champ des activités adaptées aux capacités, aux désirs et aux besoins de l'élève. Dans ce cadre, **proposer** à l'élève une activité et la **mettre en œuvre** avec lui.

Mission	Quelle action et comment



AVS/AESH : Éveiller la « petite voix » d'un.e élève

Permettre à l'élève d'extérioriser sa « petite voix » intérieure en le questionnant et en lui laissant un temps de parole important pour mieux organiser sa pensée et son action.

AVANT la tâche

Repérage dans le temps et organisation générale.

- **Repérage dans le temps** : *Qu'est-ce qu'on va faire après la récréation/après cette séance/après la cantine ?*
- **Organisation générale** : *Qu'est-ce que tu devras sortir comme cahier(s)/comme matériel ?*
- **Réveil de la mémoire** : *Qu'est-ce qu'on avait fait la dernière fois ? Et aujourd'hui, qu'est-ce qu'on va faire ?*

Objectifs de la séance et objectifs individualisés.

- **Verbalisation des objectifs de la séance** : *À quoi ça sert de faire ça/de s'entraîner/de faire cet exercice aujourd'hui ?*
- **Retour sur le vécu et verbalisation des objectifs individuels** : *Qu'est-ce que tu avais bien réussi la dernière fois ? Comment avais-tu fait ?*
→ Verbalisation des difficultés décelées lors des séances précédentes, des procédures mises à jour, des stratégies en cours de construction, des objectifs individuels...

Planification de la tâche.

- **Reformulation de la consigne** : *Qu'est-ce que tu dois faire aujourd'hui ?*
- **Planification** : *Comment vas-tu faire pour... ?*
→ Retour sur les connaissances nécessaires, les stratégies, les outils (affichages, cahiers...).

Objectifs individuels.

- **Rappel des objectifs individuels.**
- **Mise en perspective des objectifs individuels** par rapport à la tâche : *Comment vas-tu faire pour atteindre tes objectifs aujourd'hui ? Que vas-tu faire ? À quoi dois-tu faire attention ?*

PENDANT la tâche

- **Maintien de l'attention** : *Où en es-tu ? Qu'est-ce que tu as déjà fait ? Qu'est-ce qu'il te reste à faire ?*
- **Verbalisation des difficultés** : *Qu'est-ce qui est difficile pour toi ?*
- **Rappel du but de la tâche et aide à l'auto-contrôle** : *Comment sais-tu que tu as terminé ?*

APRÈS la tâche

Retour sur le vécu, généralisation et aide au transfert

- **Retour sur le vécu** : *Qu'est-ce que tu as bien réussi aujourd'hui ? As-tu atteint tes objectifs ?*
- **Généralisation et aide au transfert** : *Quels ont été les éléments importants dans ce que tu as fait aujourd'hui ? Comment et quand vas-tu te servir de ces éléments ?*

Préparation de la séance suivante.

- *Qu'est-ce qu'on va faire la prochaine fois ?*
- *Comment vas-tu te servir de ce que tu as découvert/appris aujourd'hui pour réussir la prochaine fois ?*